



Section Académique de la Guadeloupe



L' ACTION DANS TOUTES SES DIMENSIONS les enjeux de l'année scolaire

SOMMAIRE

ACTUALITES

Action
Emploi
Pédagogie

CARRIERE ET METIER

FPMA certifiés agrégés
FPMA CPE
COPsy
Hors-Classe certifié
Révision notation administrative

COLLEGE,LYCEE,VIE SCOLAIRE...

Collèges :
brevet résultats académiques et réforme
Lycées :
accompagnement éducatif, réforme des séries, bac
Vies soclaire :
médiateurs réussite éducative bilan académique
Orientation désorientée
missions COPsy et enseignants

VIE DE LA SECTION SYNDICALE

Se syndiquer : une nécessité
Tenir des réunions syndicales
INFOS utiles (horaires permanences, organigramme)

LE SNES ET VOUS

Bilan vote CA Nationale
Bilan vote CA Académique
La nouvelle CA (noms, élus)

STAGES

Présentation des stages académiques
Modèle d'autorisation de stage

SYNDIQUEZ-VOUS

Feuille de syndicalisation jointe

Le SNES contre la criminalisation de l'action syndicale

Une militante syndicale du SNES, membre du LKP s'est vu menacée de poursuites disciplinaires

- 1-2** Delphine Prudhomme, secrétaire académique du SNES Guadeloupe, s'est retrouvé durant l'été menacée sanctions disciplinaires de première catégorie (pouvant aller jusqu'à une révocation) pour... ses activités syndicales ! Le syndicalisme est un droit. Il a été acquis dans le sang par les luttes ouvrières. Il ne peut être question de le voir remis en cause par une administration qui outrepassse ses droits.
- 2-3** Le SNES Guadeloupe & le LKP ont défendu durant tout l'été leur militante jusqu'à l'abandon des poursuites. Le SNES reste très vigilant quant aux suites éventuelles. La section académique fait appel à la vigilance de ses syndiqués pour qu'ils fassent remonter tout abus, toute entrave à la liberté syndicale. Les cas se multiplient à l'heure actuelle partout en France contre ceux qui osent contester, dans le respect du droit, la politique gouvernementale. Le SNES Guadeloupe défend &
- 4-5** défendra tous les collègues qui se retrouvent dans cette situation.

Le secrétariat académique du SNES Guadeloupe

L'action du secteur emploi

- 5 -6** Les attaques de l'administration rectorale contre nos droits acquis continuent ; elles visent à casser les solidarités et promouvoir l'individualisme. Le nouveau barème de la hors classe, en supprimant la valorisation automatique des activités menées au cours de notre carrière, et en augmentant le niveau de bonifications des chefs d'établissement et inspecteurs en est la preuve. La notation administrative est maintenant devenue l'outil de toutes les intimidations des personnels ; l'affaire « Prudhomme » est la preuve manifeste de l'abus de l'administration de sa position de « juge et partie » ; cette dernière ne respectant même pas les propres circulaires qu'elle édite. Les commissaires paritaires du SNES seront déterminés à faire respecter les droits des personnels. Nous devons également revenir sur les règles d'affectation des personnels, notamment leurs bonifications familiales supprimées unilatéralement lors du mouvement intra 2009. Les conditions de travail des personnels se dégradent d'année en année. Certains d'entre eux préfèrent maintenant « travailler moins et gagner moins », quel pied de nez à la politique actuelle du ministère de transformation de postes en heures supplémentaires ! Mais le rectorat, prétextant des problèmes d'organisation dans les établissements envisage d'accorder ces temps partiels que lorsqu'ils sont de droit.
- 6**
- 7-8**

Alex Bissainte

Actualités

Bienvenue aux lauréats de concours

Félicitations et bienvenue aux 29 lauréats de concours du second degré qui ont été affectés à l'IUFM de Guadeloupe pour la rentrée 2009.

Septembre est là et vous vous posez déjà bien des questions tant sur la formation à l'IUFM (contenu, évaluation, titularisation...), votre stage en établissement (la gestion de classes, les relations avec votre hiérarchie et les collègues...), que sur votre situation administrative (statut, salaire, reclassement, mutation...).

Dans chacune des étapes que vous allez rencontrer, le SNES interviendra pour vous conseiller, vous aider et vous défendre, et s'attachera à vous informer régulièrement de l'actualité académique et nationale de votre profession par le biais de ses publications, de son site internet et de ses stages syndicaux. Dans les établissements, à l'IUFM ou au siège du SNES, vous pouvez rencontrer les militants du SNES.

Le SNES, syndicat majoritaire du second degré, porte l'exigence d'un système éducatif à la fois démocratique et ambitieux pour tous les élèves, et considère que la qualité de ce système est indissociable des conditions de travail des personnels et de leur formation.

Quelques conseils pratiques de rentrée :

- Vous présenter au chef d'établissement et signer votre installation indispensable à la paye.
- Trouver le responsable SNES : il pourra vous présenter les collègues, vous guider, résoudre des problèmes éventuels. Son nom se trouve souvent affiché sur le panneau syndical de la salle des profs ou bien contacter le SNES au 0590 90 10 21.
- Se présenter au CPE, à son professeur conseiller pédagogique (PCP), aux collègues de la discipline,

aux collègues qui ont des classes avec vous (professeur principal en particulier). Avec votre PCP, vérifier la correspondance de vos emplois du temps. Vous devez avoir des classes de même niveau, pouvoir vous concerter une fois par semaine et assister mutuellement à vos cours. Si vous n'avez pas de PCP lors de la rentrée scolaire, prévenir immédiatement l'IUFM et appeler le SNES.

- Récupérer l'emploi du temps, les listes d'élèves, les clefs (salles, casier...) à l'intendance.
- Se renseigner à l'intendance sur les modalités des photocopies (quota, code...).
- Emprunter un exemplaire des manuels au CDI.
- Se renseigner auprès du CPE sur le règlement intérieur (récupérer un exemplaire du carnet de correspondance), la hiérarchie des sanctions, la circulation des élèves dans les couloirs, le fonctionnement de l'appel, les cahiers de texte.

Collèges & lycées, le SNES doit être entendu !

Le projet de réussite de tous les élèves doit être la base des réformes. L'année passée a été marquée par le retrait de la réforme des lycées de Gaudemar, & par deux rapports publiés en fin d'année avec des propositions presque contradictoires. Dans le débat qui s'annonce, les professionnels de la question doivent être entendus. Le SNES, syndicat majoritaire, renforcé lors des dernières élections professionnelles a droit au chapitre. Le SNES défend une nécessaire réforme des lycées pour continuer la démocratisation de l'enseignement. Le ministère des finances ne peut piloter la réforme de l'Éducation. Le ministère ne peut proposer une réforme à toute vitesse, courant septembre, sans concerter les syndicats lycéens & d'enseignants ! Dans les collèges, le ministère a renoncé à modifier le brevet pour 2010 dans l'urgence mais le SNES continue de s'opposer à la politique de tri social, avec l'inique concept de l'éga-

lité des chances. Le SNES continue de proposer un collège de la réussite pour tous.

Le SNES a besoin du soutien de l'ensemble de la profession & portera le débat lors des heures d'information syndicales.

Guillaume MARSAULT

Carrière et Métiers

FPMA certifiés agrégés

FPMA INTRA DES CHANGEMENTS DANS LES REGLES.

Les opérations du mouvement intra 2009 montrent un changement de fonctionnement de l'administration. Dès sa phase de préparation consistant pour l'essentiel à l'élaboration du barème, modifié unilatéralement, en passant par le déclassement des postes à compléments de service et pour terminer par l'annonce prématuré du projet de mutation aux collègues, le traitement de ce dernier acte de gestion laissait présager des débats houleux.

Le barème dénoncé en son temps par le SNES et le SNEP ne respecte pas pleinement le droit des collègues au rapprochement de conjoint. De même la décision de ne plus considérer comme spécifiques les postes partagés sur plusieurs établissements est faire fi des difficultés liées à ce type de service.

Tout est fait pour une simplification à outrance de cet acte de gestion qui allège le travail de l'administration, sans prendre en compte le particularisme de chacun.

Les cartes scolaires, nombreuses, ont été examinées minutieusement par les commissaires paritaires. Ceci afin d'affecter le collègue sur un établissement dans les environs de son ancien établissement s'il n'avait pas d'autres préférences. Certains ont obtenu le poste partagé avec un autre établissement, créé à l'issue de

Carrière et Métiers



la suppression de leur poste.

Concernant les postes partagés, quelles sont les règles qui seront mises en œuvre pour l'affectation sur un poste partagé : Affectation à vie, le dernier arrivé dans l'établissement ou à la tête du client ? Des règles restent encore à énoncer de façon claire. Il semble que se dessine un balbutiement de règle avec priorité pour le collègue sur un poste partagé lorsqu'il y a création ou libération d'un temps plein dans l'établissement du poste principal.

L'administration a parfois refusé de respecter le droit, notamment pour un collègue qui a été arbitrairement « éjecté » du mouvement intra. La réponse du rectorat est maintenant bien rodée en cas de désaccord avec les commissaires paritaires : « vous n'avez qu'à saisir le tribunal administratif ». Nous saurons en tenir compte.

U. CREANTOR

Hors-Classe CPE :

« *C'est un incident qui est fâcheux* »

C'est en ces termes que M. Bernard, Secrétaire Général Adjoint de l'académie, est intervenu lors de la CAPA des CPE du 18 juin 2009 pour justifier la publication erronée du nombre de promus Hors-classe sur I-Prof. Alors que depuis 4 semaines tous les collègues promouvables à la hors-classe ont pu consulter sur I-Prof la liste nominative des 6 collègues CPE « promus » (l'affichage sur I-Prof était sans équivoque), le contingent du nombre de promus n'était toujours pas donné par le ministère. Quelques jours avant la CAPA, le contingent est enfin communiqué et il est de 3 pour la Guadeloupe et non 6 ! C'est au cours de cette CAPA que l'administration a semblé découvrir l'affichage des 6 « promus » et a donné comme explication « une erreur informatique ». Il sera bien difficile aux 3 collègues, déclarés par « erreur informatique

» promus, d'accepter cette version des faits. A force de vouloir anticiper, au détriment des règles élémentaires du paritarisme et du respect des personnes, le rectorat fait preuve de légèreté dans la gestion de carrière des collègues. Le SNES rappelle son attachement à la tenue des CAPA avant toute publication officielle.

Sandrine Stefkovic

Bilan des Mouvements de mutation 2009 des COPsy

Globalement, le bilan des mouvements de mutation 2009 des COPsy se montre plutôt positif. Toutes les demandes de mutations ont pu être satisfaites, compte tenu de la situation, en terme de postes vacants, dans l'académie. Les collègues, dans leur totalité, ont obtenu leur premier vœu de mutation. Ils ont généralement respecté les règles excepté sur un point. Certains collègues ont, en effet, voulu contourner les règles d'attribution des secteurs d'intervention. Les commissaires paritaires du SNES ont veillé au grain et ont pu rappeler au rectorat les règles existantes en la matière et ce malgré la particularité de certains secteurs. Le rectorat assure avoir pris note de nos remarques.

Ce mouvement 2009 permettra également de proposer un contrat pour cette rentrée à tous les contractuels COPsy déjà en poste qui auraient formulé une demande dans ce sens.

Y. Auguste

L'accès à la Hors classe des certifiés 2009

Les commissaires paritaires du Snes ont siégé à la CAPA pour l'avancement à la hors classe le 14 mai 2009. A cette date, et comme l'année précédente, le contingent (nombre de promotions accordées) émanant du ministère n'était pas encore parvenu dans les services académiques. Nous nous sommes donc basés sur le contingent 2008 qui était de 98 promus, et avons vérifié les barèmes des 100 premiers candidats classés.

Le contingent 2009, faisant état de 113 promotions possibles, est arrivé dans les services le 11 juin 2009, et connu de nous lors de la FPMA du 19 juin. On ne peut que se féliciter de ces 15 promotions supplémentaires qui bénéficient aux collègues.

Par ailleurs, il convient de signaler que 4 collègues ont été retirés de la liste des promus : 3 pour cause de retraite effectivement actée (!) et 1 par décision du recteur qui est, n'ayons pas peur des mots, une sanction. Afin d'attribuer les 113 promotions, les 4 collègues suivants (du 114e au 117e) sur le tableau d'avancement ont donc été promus.

Les commissaires paritaires du Snes rappellent aux collègues qu'ils doivent veiller, avec l'appui de leurs représentants syndicaux, à ce que leurs intérêts en termes, de carrière, soient efficacement défendus et sauvegardés.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués SNES (S1), à lire la presse syndicale mise à disposition dans vos établissements, et à vous syndiquer : premier geste militant de la rentrée !

Claire Facorat

Révision de notation administrative

Travailler pour éviter l'arbitraire

La notation administrative est attribuée par le chef d'établissement. L'augmentation maximale est de 0,5 pts jusqu'à 39/40, puis de 0,1 point ensuite. Il est possible de contester cette note par un courrier au recteur envoyé par voie hiérarchique, dans un délai de deux mois. Il faut aussi en prendre connaissance et donc signer l'avis de notation.

Cette année la commission paritaire qui s'est réunie sur le sujet n'a pu que trop rarement intervenir pour faire face à l'arbitraire. Certains chefs d'établissement ont utilisé cette notation contre l'action syndicale et ceux qui font respecter leurs droits. Le SNES se battra pour que ces agissements ne se renouvellent pas.

Guillaume MARSAULT

Collèges, Lycées...

Collèges, des résultats au brevet en baisse

Résultats, réforme du brevet, moyens, les faits sont inquiétants !

Dans l'académie, les résultats au brevet se traduisent par une chute de 4,4 points (62,9% de réussite) par rapport à 2008. La série technologique subit un effondrement, la série générale une baisse de 4 points & seule la série professionnelle connaît des résultats en hausse.

Ces résultats sont inquiétants dans un contexte où les qualifications jouent un rôle prégnant en milieu professionnel. Il est possible de s'interroger sur les effets des réformes au sein du collège. Dans quelles mesures la validation du B2i & du pallier A2 en LV influent-elles sur ces résultats ? Quel est le rôle joué par la note de vie scolaire, note de comportement mise au même niveau que l'évaluation des connaissances ?

Le SNES Guadeloupe s'inquiète très fortement en cette rentrée : dans quelles conditions le B2i est-il validé dans les nombreux établissements qui ne possèdent pas de parc informatique digne de ce nom ? Comment peut-on prétendre à la réussite de tous les élèves, quand l'État ne remplit plus ses missions de service public, imposant à de nombreux établissements de prélever sur les fonds de réserve pour se mettre en adéquation avec les nouveaux programmes ?

Le SNES Guadeloupe portera le débat auprès des collègues, mais aussi auprès des collectivités & de l'administration pour obtenir des conditions d'enseignement respectables pour l'ensemble des collégiens de l'académie !

Guillaume MARSAULT

Et on parle de la réforme des lycées pour la rentrée 2010...

En octobre 2008, un projet de nouvelle classe de seconde est rendu public mais face aux vives contes-

tations, le Ministre Darcos décide d'en suspendre la mise en œuvre et charge Richard Descoings d'une mission de concertation sur le lycée. Pourtant, au mois de mai, le député UMP Bernard Apparou présente ses 30 propositions pour le lycée, qui ne sont en fait qu'une compilation de mesures déjà refusées en bloc à savoir, le transfert de l'orientation aux régions, la semestrialisation de la classe de seconde, la redéfinition du métier d'enseignant, la réduction des épreuves terminales du baccalauréat et l'extension du contrôle continu. Il est vrai que la réforme des lycées est nécessaire mais elle ne doit pas se faire dans l'urgence comme le souligne à juste titre Richard Descoings, et doit passer par une vaste concertation avec les lycéens, les syndicats enseignants et les régions pour une véritable refondation du lycée. Ainsi, loin des préoccupations politiques et budgétaires du rapport Apparou, le rapport Descoings propose quelques pistes de réflexion sur des points précis (l'orientation, la revalorisation de la voie technologique, revalorisation de la filière STI, rééquilibrage des séries de la voie générale, rénovation des épreuves de langue au baccalauréat, diminution du nombre d'élèves par division en classe de seconde). Le SNES est prêt à se positionner sur l'ensemble de ses questions et se fera entendre quoiqu'il arrive sur la question !

A ce jour, Luc Chatel n'a fait aucune proposition concrète, pourtant quelques lycées, dont le lycée de Providence, doivent expérimenter une partie de la réforme...mais laquelle ? Mylène Terro

« MEDIATEURS DE REUSSITE SCOLAIRE »

Position du SNES Guadeloupe

Suite à l'annonce par X.DARCOS de la création de 5 000 médiateurs de réussite scolaire dans le cadre du plan banlieue de F. AMARA, notre académie se voit créditer de 82 personnels sous contrat aidé. Concernant le recrutement, le public doit

être bénéficiaire des minima sociaux et aucune condition de diplôme n'est exigée. Leurs missions sont repérage et traitement des absences, organisation dans l'établissement d'actions d'aide à la parentalité, appuyer la lutte contre l'absentéisme en créant un lien fort avec les familles dans et hors l'établissement, établir des relations avec les collectivités locales. Au niveau de l'académie de Guadeloupe, il est prévu, dans le calendrier du rectorat, de faire adopter par les Conseils d'Administration des établissements le principe du recrutement des médiateurs de la réussite scolaire en juin 2009. Et dès septembre 2009, les chefs d'établissement procéderont au recrutement.

La tentation est forte, aussi bien pour les CPE que pour les autres personnels, et notamment les chefs d'établissement, de recruter ces « médiateurs de réussite scolaire » afin de compenser le manque d'autres personnels et de faire fonctionner plus correctement le service de la vie scolaire. De plus, les discours de nos autorités vont dans ce sens en proposant un détournement des tâches qui leur sont affectées. Cependant, ne nous leurrions pas !

Seul le souci de réaliser des économies budgétaires substantielles prévaut à ce recrutement. Plutôt que de s'attaquer véritablement aux problèmes de l'absentéisme et du décrochage scolaire dont les dimensions sociales et éducatives sont évidentes, le ministre met en péril ces missions alors même qu'il prétend les développer.

C'est pourquoi, le SNES Guadeloupe appelle les collègues S1 et élus au CA de leur établissement à se positionner clairement en CA contre le recrutement des médiateurs de la réussite scolaire.

Le Secrétariat.

Les COPsy reçus par le Directeur Général des Ressources Humaines

Les COPsy reçus par le Directeur Général des Ressources Humaines de l'enseignement scolaire et4



de l'enseignement supérieur, P.Y. DOWOYE

Le 16 juillet dernier le Directeur général des ressources humaines de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, P. Y. Duwoye a accordé une audience aux représentants du SNES (F.Rolet, S. Boniface, M.A. Mounier, C. Remermier).

L'objectif était principalement de faire le point sur la situation des Conseillers d'Orientation Psychologues (COPsy) à travers les postes, la formation et la revalorisation.

Le SNES débute l'entrevue en dressant la situation des COPsy en terme de postes. Il s'avère que 254 postes se trouvent vacants en 2009 (en tenant compte, bien évidemment, des départs à la retraites et des changements de corps), que 60 % des TRZ ont disparu avec pratiquement aucun moyen de remplacement dans les différentes académies. Le SNES évalue d'environ 400 le nombre de contractuels embauchés pour cette rentrée scolaire alors que le nombre de postes ouverts au concours de recrutement ne cesse de diminuer depuis 2005.

Après avoir pris note des chiffres et des constats avancés par les représentants du SNES le Directeur Général des Ressources Humaines (DGRH) assure qu'il diligentera une étude précise sur les départs à la retraites des personnels de l'orientation. Il précise également que la non fermeture de poste dans le corps est un point positif à souligner et prouverait le caractère indispensable des personnels.

Le DGRH n'a pas caché le fait que les questions de postes, de revalorisation et de formation étaient intimement liées aux missions des personnels. Selon lui, le Ministre L. Chatel serait surtout préoccupé par les parcours des élèves dès la 6ème avant de parler de la jeunesse. (allusion au livre vert). Ce dernier ne serait pas prêt à remettre en cause le titre de psychologue des COPsy. Le DGRH assure que cette bataille serait de « l'histoire ancienne » car « le titre

de psychologue a un sens » et « rien ne pourrait se faire sur l'orientation sans cette profession, sauf à bricoler ». Il voudrait davantage revenir sur le fonctionnement en réseau de l'orientation au sein de l'Education Nationale. Il faudrait, de son point de vue, mettre en avant les actions menées, les formaliser, faire apparaître les CIO et les COPsy comme étant les figures de proue de ce réseau, proposer des améliorations et bien montrer les articulations entre le secondaire et l'enseignement supérieur.

Certaines idées du DGRH semblent aller à l'encontre des revendications du SNES, mais nos représentants n'ont pas manqué de lui rappeler notre refus de voir confier nos activités à des enseignants n'ayant pas les compétences requises ou de voir les COPsy écartés des établissements au profit des seuls élèves décrocheurs.

Les propos recueillis sur la question de la formation des Copsy nous apprennent qu'il semble évident pour le Ministère de transformer le DECOP (Diplôme d'Etat de COPsy) en Master II. Il n'envisage apparemment pas de modifier le niveau de recrutement. Le SNES a réexpliqué son schéma de pré-recrutement à la licence de psychologie et de recrutement au niveau Master II. Ce schéma devient une nécessité tant sur le plan indiciaire que sur celui de la titularisation des contractuels qui pourraient être dispensés d'une partie du cursus selon les cas.

Afin d'aborder la question de la revalorisation des salaires, le SNES est revenu sur la situation catastrophique des personnels tant COPsy que DCIO (Directeur de CIO). Dans le détail, rappelons que 20% seulement des COPsy (contre 60% des certifiés) partent en retraite avec l'indice d'une hors classe car l'accès aux bornes indiciaires de la hors classe pour ces personnels ne peut se faire que par le passage au tableau d'avancement de Directeur. Il faudrait évidemment dissocier les deux (hors classe et tableau d'avancement de DCIO) en complétant à hauteur de 40% l'accès

à la Hors classe pour les COPsy et revaloriser les DCIO.

L'injustice représentée par l'absence de revalorisation depuis 1995 de l'indemnité de charge administrative, par l'absence d'indemnité pour l'intervention en ZEP ou en Zone sensible a également été soulignée par nos représentants.

Le DRGH terminera l'audience en évoquant son souhait d'organiser une « grande réconciliation entre le Ministère et la profession ».

Nous répondons à cela pourquoi pas et attendons la suite de pied ferme.

Y. Auguste

Vie de la section syndicale

Se syndiquer : une nécessité

Etre syndiqué au SNES, c'est être individuellement assuré de bénéficier de toutes les informations, protections et garanties construites dans le cadre du paritarisme. Mutation, avancement, promotions... c'est la garantie d'avoir un suivi personnalisé de son dossier, d'être ainsi aidé et défendu dans le respect des textes, des règles communes et de l'équité entre tous les collègues.

Etre syndiqué au SNES, c'est être informé. Nos adhérents reçoivent l'US, publication hebdomadaire complétée par un mensuel, l'US mag et des US spéciales (TZR, Salaires, STI, langues...) et aussi nos publications académiques qui leur apportent une information critique et indépendante sur les carrières, sur l'évolution des dossiers, les textes des réformes, la vie syndicale mais aussi sur le métier avec des ouvertures sur les enjeux économiques et sociaux de l'éducation. De plus, notre site internet et notre liste de diffusion (adresse email de nos adhérents) permettent une meilleure information de l'ensemble des collègues

Etre syndiqué au SNES, c'est contri-

Vie de la section syndicale

buier au financement collectif, qui seul permet l'indépendance et l'efficacité : publications, courriers et moyens électroniques d'information et de communication, réunions, permanences d'accueil, formation des élus et outils de travail mis à leur disposition... le coût est important. Seules de nombreuses cotisations syndicales, notre seule source financière, permettent d'y faire face et de renforcer les capacités concrètes d'intervention des élus dans les commissions paritaires académiques et nationales.

Etre syndiqué au SNES, c'est se donner les moyens de réussir les actions collectives que nous avons à construire ensemble, pour riposter aux attaques et défendre nos métiers, affronter et combattre les projets gouvernementaux de destruction des services publics, débattre et élaborer les nécessaires évolutions du système éducatif.

Etre syndiqué au SNES, c'est aussi la possibilité de participer à la réflexion sur nos enseignements et de contribuer à l'élaboration de nos revendications, c'est aussi réfléchir sur les évolutions de notre métier. De nombreux dossiers sont en discussion et notamment :

- la **masterisation**, le devenir des concours de la formation
- le dossier brûlant du **lycée et du bac** : disparition programmée des séries, diminution des horaires élèves et profs, semestrialisation, etc ...
- **Collège** : toujours en débat, le collège unique, le socle commun et l'accompagnement éducatif de 16 à 18 h. Notre refus des propositions ministérielles est lié à diminution des enseignements disciplinaires pour mettre en œuvre les réformes et à la baisse des exigences, notre objectif étant la formation au plus haut niveau pour tous, que cela passe par la filière générale, professionnelle ou technologique.
- **Les certifications en langues vi-**

vantes : utilisées par des organismes privés qui font payer l'EN (près de 90 euros par élève), utilisant les enseignants (non rémunérés, chargés de corriger des épreuves dont ils ne sont pas à l'origine).

Le SNES est un syndicat revendicatif et **une force de proposition**. Il impulse les actions en recherchant l'unité syndicale. Mais c'est aussi son appartenance à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), première fédération de l'enseignement, où il ajoute ses forces à celles des syndicats des autres catégories de personnels de l'éducation nationale (le SNEP, le SNUEP, l'UNATOS, le SNESUP ...) qui lui permet de faire entendre sa voix et de peser sur les choix gouvernementaux. C'est cette multiplicité d'actions associée au nombre et à la diversité de ses adhérents permet au SNES d'être le syndicat représentatif de la profession.

Alex Bissainte

Un lieu de débat : l'heure d'information syndicale

Face à la croissance du temps de travail, venez débattre pendant vos heures de service

Tout fonctionnaire d'État peut, au long de l'année scolaire participer à 12 heures mensuelles d'information syndicales. À partir du moment où une heure a été déposée par un syndicat, tout personnel de l'établissement peut, DE DROIT, y participer, sous réserve qu'il ait prévenu ses élèves dans un délai raisonnable. Un personnel ne peut se voir refuser d'y participer !

Dans un contexte où la charge de travail de tout un chacun s'accroît, où les réunions hors du temps de travail se multiplient, où la précarité ne cesse d'augmenter dans les établissements scolaires, les heures d'information syndicales sont l'un des seuls moments de débat entre collègues, sur les thèmes d'actualité de notre profession.

Renseignez-vous auprès de votre responsable d'établissement du SNES, participez activement. La for-

ce du SNES réside dans sa capacité à débattre avec les collègues, à faire remonter les problèmes dans les établissements. Si les difficultés paraissent plus larges, la section académique prendra le relais, avec le secteur national. La section académique du SNES Guadeloupe se tient à votre disposition pour vous aider dans votre établissement, pour dialoguer avec vous. Les secrétaires académiques peuvent tenir des heures dans votre établissement. Contactez la section académique, tenez des heures syndicales SNES, le syndicat majoritaire !

Guillaume MARSAULT



Infos Utiles

Horaire d'ouverture :

Tous les matins de 8h30 à 13h30

Permanences :

Tous les matins de 11h à 13h

Mercredi de 13h à 17h

Bureau du snes 2009-2011

CO-Secrétaire : Delphine Prudhomme, Mylène Térro, Guillaume Marsault

Trésorier : Alex Bissainte

Trésorier Adjoint : Jacques Paul

Membres du bureau : Ulysse Créantor, Christian Velin, Yannick Auguste

ACCUEIL NOUVEAUX Samedi 19 septembre 2009 BOIS JOLAN

*Retrouvez toute l'actualité de l'académie sur le site du SNES
<http://www.guadeloupe.snes.edu/>*

SNES Guadeloupe

2, résidence «les Alpinias»
Morne Caruel- Ruelle Sainte Lucie
97139 LES ABYMES
T: 0590 90 10 21
Fax: 0590 83 96 14
s3gua@snes.edu



CA Nationale, les tendances sont bien présentes

Un vote de juin 2009 sans surprise !

Le SNES présente la particularité d'être un syndicat de tendances, où des avis divergents peuvent s'exprimer & sont représentés démocratiquement. Tous les deux ans, les instances représentatives, la CA Nationale & la CA Académique sont renouvelées, permettant aux militants de donner leur opinion sur la poli-

tique syndicale menée précédemment & faire les choix pour les deux années à venir.

Avec 77% des suffrages, la tendance Unité Action reste majoritaire. La confiance accordée par les collègues est sans faille à l'actuelle direction, qui devient tricéphale, avec Frédéric Rollet, Daniel Robin & Roland Hubert. Les autres tendances affichent leur vivacité, avec 16% pour

l'École Émancipée, 3,7% pour PRSI & 2,7% pour Émancipation.

Pour le SNES Guadeloupe, deux élus se relayeront pour les deux années à venir dans cette instance pour porter les mandats de la CA Académique : il s'agira de Guillaume MARSAULT & Alex BISSAINTE.

Guillaume MARSAULT

CA Académique

La tendance U&A reste majoritaire. Toutes les tendances ne sont pas représentées au sein de l'académie, mais la présence de la tendance Emancipation permet des échanges démocratiques qui concourent à la vitalité du snes dans l'académie.

inscrits	votants	blancs +nuls	exprimés	Unité et Action	Emancipation
257	175	6	169	157	12
Pourcentage				92,90%	7,10%
Sièges				14	1

Composition de la commission administrative 2009-2010

Titulaires		Suppléants		Tendance
1 - Mylène TERRO	LGT des Droits de l'homme	16 - Ambre MARSONI	CLG Gourdeliane	&A
2 - Guillaume MARSAULT	CLG Rame Decorbin	17 - Pierrette PLACIDE	LGT Gerville Réache	U&A
3 - Delphine PRUDHOMME	LGT Jardin d'essai	18 - Sandrine STEFKOVIC	LP Louis Delgrès	U&A
4 - Alex BISSAINTE	CLG Gourdeliane	19 - Eric BRUDEY	CLG Edmond Babuck	U&A
5 - Claire FACORAT	CLG Fontaines Bouillantes	20 - Karine NICOLAS	LGT Rivière des pères	U&A
6 - Ulysse CREANTOR	LPO Baimbridge	21 - Olivier BRISSIAUD	CLG Grand Bourg	U&A
7 - Yannick AUGUSTE	CIO DE POINTE à PITRE	22 - Christine TRONCO	CLG Alexandre Macaal	U&A
8 - Jacques PAUL	LGT Nord Basse-Terre	23 - Fabrice BICHAUD	CLG Les Roches Gravées	U&A
9 - Aude SEVERIN	CLG Mateliane	24 - Philippe OGIER	CLG Appel du 18 Juin	U&A
10 - Christian VELIN	LGT des Droits de l'homme	25 - Guy TARER	LGT Baimbridge	U&A
11 - Diane RINALDO	CLG Bébel	26 - Gilles EDELIN	CLG Mateliane	U&A
12 - Laurent BAYLY	LPO Iles du Nord	27 - Gabriel N'ZOBADILA	CLG Félix Eboué	U&A
13 - Agnès CANFRIN	Ecole Amédé Fengarol 1	28 - Dominique MAUCOURANT	LPO des Iles du Nord	U&A
14 - Claude MOFFEN-FELIMARD	LPO Baimbridge	29 - Georges VILA	LPO Hôtelier	U&A
15 - Pascal NOGUES	CLG Les Roches Gravées	30 - Ivan FLOHIC	CLG Sualiga	Emancipation

Ulysse CREANTOR

La formation syndicale : un droit !

Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.

(Art.34 Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Décret n° 84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'État du congé pour la formation syndicale.) Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale. Le congé peut être utilisé pour plusieurs

sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories, l'année de référence est l'année scolaire.

Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé (cf. modèle). Adressée au recteur par la voie hiérarchique, elle doit être déposée auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

En cas de difficulté avec un chef d'établissement, inviter les collègues à prendre contact avec la section académique du SNES 0590. 901. 021

Tous les stages de formation syndicale organisés par le SNES (ou la FSU) ouvrent droit au congé évoqué ci-dessus.

Modèle d'autorisation d'absence pour stage syndical

À déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage

Nom, Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

[date]

Conformément aux dispositions (2) **7**

de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du.....

..... au
(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à
Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

Comment militer dans son établissement ?

19 octobre (îles du Nord, Marie Galante), 22 octobre (Grande & Basse Terre)

Stage ouvert à tous.

Quels sont les droits syndicaux ? Comment faire vivre la structure syndicale locale ? Comment intervenir au Conseil d'administration ? Quels liens entretenir avec la section académique ?

Autour de ce quadruple questionnement, il s'agit d'une journée de réflexion centrée sur le militantisme de terrain. Réfléchir ensemble aux difficultés concrètes. Réfléchir à la nécessité d'une action collective. Réfléchir aux moyens d'actions locaux pour défendre notre conception d'une école ambitieuse, le respect du service public d'Éducation, le respect des obligations réglementaires de service.

Faut-il jeter la FSU à la poubelle ?

Les Stages



8-13 novembre (présence S4)

Pourquoi s'encombrer avec les tendances ? Pourquoi un syndicat a-t-il besoin d'une fédération ? La FSU doit-elle rejoindre une confédération ?

Derrière ce questionnement, il s'agira de tenter de clarifier les particularités du fonctionnement de notre syndicat & de ses liens avec la FSU. Le congrès de la FSU de 2010 est un moment clé pour s'interroger sur l'avenir de la FSU.

Stage CPE

19 novembre > Public : CPE

« Le positionnement de la profession face à la politique gouvernementale de démantèlement de la vie scolaire et des missions du CPE » Le « saucissonnage » des missions de CPE (et bien évidemment des AS aussi) par la création des médiateurs de la réussite scolaire est inacceptable et un positionnement syndical et professionnel devra être construit ensemble lors de ce stage. Au cours de ce stage syndical, sera également abordée l'actualité académique et nationale de notre profession.

Stage retraite : va-t-on devoir travailler jusqu'à 70 ans ?

19 novembre

Les modifications incessantes des modalités de retraite nécessitent une implication forte de l'ensemble de la profession pour garantir à tous des retraites de qualité qui permette à chacun de maintenir un niveau de vie décent, même pour ceux qui souhaitent partir à la retraite avant d'avoir atteint leurs annuités.

Revalorisation, statuts, le SNES emploie-t-il des gros mots ?

7-12 décembre (présence S4)

Public : syndiqués

Mutations, Promotions, Statut, pourquoi défendre ces termes ? Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à casser le statut ? Derrière ces questionnements, le SNES tentera d'apporter des réponses franches & décomplexées aux interrogations des collègues, en s'appuyant sur les mandats de congrès de Perpignan & sur l'expérience des commissaires paritaires.

L'éducation prioritaire est-elle toujours une priorité ?

15 janvier (Grande Terre) 18 janvier (îles du Nord)

Quelle est l'origine des ZEP ? Quelle est

leur réalité aujourd'hui ? Peut-on faire n'importe quoi parce qu'il s'agit de l'éducation prioritaire ? Les élèves ont-ils une chance de réussir ?

Partant d'interrogations volontairement provocantes, le stage cherchera, en partant des pratiques de terrain à comprendre les inflexions politiques menées sur ce champ particulier. Au-delà de la réflexion, le stage portera l'ambition d'une éducation prioritaire revalorisée.

Comment réformer les lycées pour faire réussir tous les élèves ?

22-26 février (Présence S4)

Après l'enterrement du projet de réforme des lycées De Gaudemar, le ministère n'a toujours pas renoncé à réformer le lycée, dans l'optique d'une réduction des moyens. Les deux rapports parus en fin d'année apparaissent contradictoires & le ministère va devoir arbitrer. Le SNES tient à demeurer une force de proposition, avec ses propres idées qui rallie la majorité des collègues : comment faire réussir tous les élèves ? Comment accroître les passerelles entre les filières ? Comment réorganiser les filières ?

Collège : est-il possible de faire réussir tous les élèves ?

Mars-avril (présence S4)

Comment enseigner une culture commune pour tous ? Quelles articulations entre un enseignement ambitieux & le socle commun ? Comment appréhender la multiplication des missions péri-éducatives ? Peut-on enseigner mieux avec toujours moins ?

Au travers ces questionnements, le stage cherche à offrir une réflexion syndicale sur les liens entre pédagogie & les politiques scolaires. Le rôle des COPsy dans les établissements scolaires.

Peut-on enseigner sa discipline avec de l'ambition ?

22 mars

Le stage est divisé en champs disciplinaires.

Quels enseignements des langues vivantes autour du CECRL ? Quels sont les enjeux syndicaux de la discipline ? Doit-on envisager la transdisciplinarité comme une nécessité ?

Le stage cherchera à mener une réflexion syndicale sur les programmes & leur enseignement, sur la manière de les aborder dans une optique ambitieuse pour les élèves, au service de tous les élèves.